



# REFORME DES RETRAITES: ATTENTION DANGER

Le 16 mai dernier, M Delevoye, Haut Commissaire à la réforme des retraites a déclaré que la concertation qui a duré près d'un an et demi était terminée.

Il remettra son rapport au mois de juillet et le gouvernement devrait présenter son projet de loi en septembre.

Si pour l'instant, il n'y a apparemment rien de précis on connaît néanmoins les grandes lignes de la réforme: il s'agit d'instaurer un régime universel à points.

**L'objectif du régime universel par points, c'est de baisser le montant des retraites  
EN 10 QUESTIONS + 1, FORCE OUVRIERE LE DEMONTRE**

## 1. C'est quoi un régime universel par points?

Pour le Président de la République, cela signifie qu'un euro cotisé ouvre les mêmes droits pour tous.

C'est une tromperie puisque les droits contenus dans les régimes actuels et les mécanismes de solidarité pour les périodes de chômage, maladie, charges d'enfants etc, n'existeraient plus et seraient remplacés par des aides sociales.

C'est une remise en cause de la retraite par répartition, garante de la solidarité intergénérationnelle telle que fondée sur le régime général, les régimes particuliers existants, le Code des pensions civiles et militaires de retraites.

## 2. Dans ce nouveau régime que deviendront les régimes spéciaux ?

Pour M Macron, « Créer ce nouveau système par points (...) va permettre de corriger les vraies injustices du système qui sont les régimes spéciaux. »

Or les régimes spéciaux (mineurs, cheminots...) constituent des conquêtes sociales qui ont servi de modèle à tous les régimes. C'est bien la raison pour laquelle, en 1995, les salariés du public comme du privé, sont descendus dans la rue pour défendre les régimes de retraite que Juppé voulait supprimer.

## 3. Et le Code des Pensions des fonctionnaires?

Comme les régimes spéciaux, il serait voué à disparaître.

Or, le statut général de la Fonction publique stipule que « La pension est une allocation pécuniaire accordée par l'Etat aux fonctionnaires, compte tenu de leurs tâches spécifiques en vue d'assurer le fonction-

nement des services publics. »

Les pensions des fonctionnaires sont inscrites au Grand Livre de la dette publique, ce qui oblige l'Etat à verser ce montant, quelle que soit sa situation financière.

Et, contrairement à ce qu'explique M Macron et son gouvernement, ce n'est pas un privilège des fonctionnaires mais une conséquence de l'existence du statut de la Fonction publique.

## 4. Dans le nouveau régime, comment sera calculé le montant de ma retraite?

Durant toute sa carrière, le salarié va accumuler des points. Il obtiendra ces points, chaque mois, en divisant les cotisations qu'il aura versées par la valeur du point.

Le montant de la retraite sera calculé en multipliant le nombre de points accumulés durant toute la vie active par la valeur du point au moment de son départ.

## 5. Qui détermine la valeur du point et comment?

C'est le gouvernement qui déterminera sa valeur en tenant compte de la situation économique du moment, de l'espérance de vie moyenne et des priorités du pouvoir en place... Elle pourra donc varier d'année en année. Il n'y a plus dans ce système de montant garanti des retraites.

M Delevoye l'a très bien expliqué: « *Le vrai sujet, c'est que le système de demain soit adaptable soit aux périodes de tempêtes soit aux périodes de croissance... Et que nous puissions, sans psychodrame, avoir cette capacité d'adaptation.* »

## 6. Quelle sera la durée de cotisations pour bénéficier d'une retraite à taux plein?

M Delevoye répond: « Dans un système à points, la notion de durée disparaît. C'est votre nombre de points qui vous permet un arbitrage personnel: J'ai assez de points, ma retraite me paraît suffi-sante, donc je pars. A l'inverse, je n'ai pas assez de points je reste... »

## 7. Est-ce que les jours de maladie, de congé maternité, de chômage continueront à être comptés comme des jours de travail dans le calcul de la durée de cotisation?

Pour le moment, on ne sait pas trop mais mieux vaudrait éviter de tomber malade ou de faire des enfants...

Par exemple, les jours de maladie seraient comptés mais...à partir du 30ème jour seulement. Même chose pour garder ses enfants malades.

Quant aux majorations pour avoir élevé 3 enfants ou plus, pour M Delevoye c'est injuste donc...il faut les supprimer comme les trimestres accordés pour la naissance et l'éducation des enfants...

## 8. Au moment de mon départ en retraite, quel sera mon taux de remplacement (c'est à dire le rapport entre mon dernier salaire et ma première pension de retraite)?

Aujourd'hui, ce taux de remplacement tourne pour les salariés du public ou du privé autour de 75%.

Avec un calcul sur l'ensemble de la carrière (et non sur les meilleures années) ce taux baisserait immanquablement et pour certains dans de fortes proportions...

On nous vante souvent le système suédois où le régime universel par points existe depuis 1998. Résultat: les Suédois partent en moyenne à 65 ans avec une pension qui équivaut à 53% de leur salaire de fin de carrière...

## 9. L'âge légal de 62 ans pour partir en retraite sera-t-il maintenu?

Le président de la République a déclaré « On laisse 62 ans comme âge légal » mais il a tout de suite ajouté que le projet comprendra « un système de décote qui incite à travailler davantage. (...) Il faut inciter les gens à travailler plus longtemps mais dans une option de libre choix. »

On ne peut être plus clair: soit tu travailles jusqu'à 64, 65 ,66, 67 ans...soit tu as une retraite de mi-sère.

## 10. Et la pension de reversion, que deviendra-t-elle?

La pension de reversion est un droit pour la veuve ou le veuf d'un conjoint décédé. C'est un pourcentage de la retraite du défunt versé au survivant sans condition de ressources.

Or, dans ses propositions, M Delevoye envisage d'imposer des conditions de ressources ce qui aurait pour conséquences d'écartier nombre de bénéficiaires et de baisser de fait leurs revenus et leur niveau de vie.

## Mais alors, quel est l'objectif du gouvernement en créant ce régime universel par points?

Le régime universel par points à un objectif: diminuer le niveau des pensions.

Et ce n'est pas nous qui le disons mais l'ancien Premier ministre François Fillon, le 16 mars 2016 devant les patrons réunis par la fondation Concorde: « **Le système par points en réalité permet ce qu'aucun homme politique n'avoue: baisser chaque année la valeur des points et diminuer le niveau des pensions.** »

**POUR FORCE OUVRIERE, LA RETRAITE C'EST UN DROIT, PAS UNE AUMÔNE!**

**LA RETRAITE, COMME LA SECU, ELLE EST A NOUS.  
NOS ANCIENS SE SONT BATTUS POUR LA GAGNER,**

**AVEC FORCE OUVRIERE, ON SE BATTRA POUR LA GARDER!**

Réunion d'information le....à .....